

Règlement du Tournoi de Scrabble

Commission Culturelle

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Inscription :

Ce tournoi est ouvert uniquement aux adhérents de l'ASC :

- salariés, ou retraités BNP PARIBAS et à leurs apparentés (conjoint, partenaire de vie, enfants)
- salariés de filiales associées.

Nombre de participants par ASC :

ASC composée de 150 adhérents

1 à 6 joueurs dont 2 actifs obligatoire

ASC composée de 151 à 250 adhérents

1 à 6 joueurs dont 2 actifs obligatoire

7 à 8 joueurs dont 3 actifs obligatoire

ASC composée de 251 à 450 adhérents

1 à 6 joueurs dont 2 actifs obligatoire

7 à 8 joueurs dont 3 actifs obligatoire

9 à 10 joueurs dont 4 actifs obligatoire

ASC composée de plus de 451 adhérents

1 à 6 joueurs dont 2 actifs obligatoire

7 à 8 joueurs dont 3 actifs obligatoire

9 à 10 joueurs dont 4 actifs obligatoire

11 à 12 joueurs dont 5 actifs obligatoire

Conditions pour l' ASC Paris

- 1 à 4 joueurs dont 2 actifs obligatoire
- 5 à 8 joueurs dont 4 actifs obligatoire
- 9 à 12 joueurs dont 6 actifs obligatoire
- 13 à 16 joueurs dont 8 actifs obligatoire

Les enfants à charge de moins de 25 ans sont autorisés en plus des joueurs maximum défini ci-dessus.

La demande de participation aux frais engagés se fera sur la base d'un billet SNCF A/R, en 2nde classe réservé **deux mois avant la date du tournoi.**

Jeu :

Chaque joueur doit amener son jeu pour le tournoi.

Comportement des adhérents :

« Le comportement des participants à toutes manifestations doit être exemplaire, aussi bien pendant les compétitions qu'en dehors (hôtels, restaurants, transports). Toute dérive pourra faire l'objet de sanctions individuelles pour le ou les adhérents concernés. »

Arrivée :

Les arrivées se feront le samedi matin, sauf pour les ASC éloignées ayant obtenu préalablement l'accord du Comité Directeur National.

II – ORGANISATION DU TOURNOI

ARBITRE PAR LA F.F.S.C.

Les joueurs seront répartis en 4 groupes de niveau :

NATIONAL - EXCELLENCE – HONNEUR - PROMOTION

Les 3 premiers groupes comprendront chacun 20 joueurs classés en fonction de leurs résultats de l'année précédente.

Si une finale enregistrerait moins de 60 inscriptions, le nombre de joueurs des 3 premiers groupes serait ramené à 15.

Le groupe PROMOTION accueillera les joueurs non classés dans les 3 groupes précédents ainsi que les nouveaux arrivants sauf s'ils figurent dans le classement publié annuellement par la Fédération Française de Scrabble Francophone à un niveau autre que N.C. (Non classé).

En cas de classement officiel, le joueur intégrera le groupe correspondant le mieux à son niveau.

Tout joueur ayant déjà participé au Challenge ASC et revenant après une absence d'une ou plusieurs années réintègrera, dans la mesure du possible, le groupe auquel son dernier classement lui permettait de prétendre (3 si moins de 60 inscriptions).

Art 1 - Le Tournoi se déroule sous forme de duplicate en trois parties obligatoires.

Art 2 - L'Arbitre principal ou Juge Arbitre, organisateur du Tournoi sera secondé par un ou plusieurs Juges Arbitres-adjoints en fonction du nombre de joueurs (1 arbitre pour 20 joueurs est conseillé).

Art 3 - Le Règlement de la F.F.S.C. sera appliqué sans restriction surtout en ce qui concerne les avertissements et pénalités sur les bulletins (lettres hors cadre, mots incomplets, étoiles, jokers non entourés.....).

Art 4 - En cas de contestation sur la qualité d'un mot, sur le déroulement de la partie, toute réclamation sera reçue en fin de chaque partie, pendant 15 mn ; passé ce délai aucune réclamation ne sera admise.

Art 5 - Si une réclamation justifiée ne trouve pas de solution auprès de l'arbitre avant la fin du Tournoi, elle sera transmise dans un premier temps à la Commission d'arbitrage composée de 3 arbitres et 4 joueurs puis au COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL des A.S.C. ensuite à la F.F.S.C. qui sera seule souveraine et nous entérinerons sa décision (dans ce cas, le résultat final du Tournoi sera communiqué ultérieurement).

Art 6 - Après le tirage des 7 premières lettres, au début d'une partie, tout joueur en retard devra attendre le contrôle du premier tour de table, à savoir le cinquième coup. De ce fait, il partira avec zéro point.

Art 7 - Tout joueur en retard après le 10ème tour sera exclu de la partie.

Art 8 - Chaque coup sera chronométré à raison de 2 mn 30 plus 30 secondes pour l'inscription du mot.

Art 9 - L'officiel du Scrabble (O.D.S) doit servir de référence, la 8^{ème} édition de l'O.D.S parue en 2019 devient référence officielle pour les tournois organisés à partir du 01^{er} janvier 2020.

Art 10 - Aucun document y compris les calembrets ne pourra être consulté pendant la partie ainsi que pendant les pauses. Les échanges entre les joueurs sont interdits pendant le déroulement du jeu.

Art 11 - Les litiges survenant au cours du tournoi devront être transmis au COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL qui sera habilité à statuer éventuellement comme indiqué à l'Art. 5.

Art 12 - Sera déclaré vainqueur, le joueur ayant totalisé le plus grand nombre de points au cours des trois parties.

Les horaires sont à titre indicatif et seront déterminés par l'organisateur

La partie N°1 a lieu le Samedi à 14 h

La partie N°2 a lieu le Samedi à 16 h 45

La partie N°3 a lieu le Dimanche à 9 h